

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2015

Le 27 Octobre 2015, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 2 Novembre 2015 à 20 h 30, en Conseil ordinaire.

L'an deux mil quinze, le 2 novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de VILLERS ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.

☞ **Étaient présents** : Wily DUBOS Maire, Catherine CORDIER, Estelle COURTEIX, Jean-Pierre BERTHELOT, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Didier De AMORIN, Bernard JACQUINET, Bernard WEILER, Clément GOELDEL.

- **Absent excusé** : Hubert FOURNET ayant donné pouvoir à Jean-Marie CHAPPELLET
- **Absents non excusés** : Dolorès SAGESTE, Françoise PARANT, Olivier BAN.

☞ **ORDRE DU JOUR :**

- **Délibérations** :

- **26/2015** : Statut sur la proposition du Préfet de la Marne d'intégrer la Communauté Urbaine
- **27/2015** : D.B.M
- **28/2015** : Enregistrement d'un don

- **Informations diverses** :

- Portail
- Positionnement de l'atelier municipal
- Enfouissement des réseaux électriques rues du Voisin, A. Hanin, de Rilly.

- **Questions diverses** :

Le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer le procès-verbal du 5 Octobre 2015. Aucune correction ni modification ne sont apportées. Madame Catherine CORDIER est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

DELIBERATIONS :

- **26/2015 : Statut sur la proposition du Préfet de la Marne d'intégrer la Communauté Urbaine**

Vu la loi N°2015-991 du 7 août portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) qui prévoit que le schéma Départemental de Coopération Intercommunale soit arrêté avant le 31 mars 2016 et considérant la notification du projet de monsieur le Préfet de la Marne en date du 12 octobre 2015, le conseil municipal doit donner son avis dans un délai de deux mois, à partir de la notification.

La loi NOTRe prévoit un accroissement de la taille minimale des EPCI à 15000 habitants. Notre communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims (CCVCMR) a 10400 habitants. Deux solutions :

- la CCVCMR dans son ensemble fusionne avec une autre communauté de communes
- ou bien notre village agissant seul est dans l'obligation de se rattacher à une communauté de communes attenante, soit Reims-Métropole, soit Champagne-Vesle, soit celle de la Grande Vallée de la Marne, qui toutes les trois sont attenantes à Villers-Allerand.

Le schéma tel que présenté par le Préfet propose, la fusion des communautés d'Agglomération de Châlons en Champagne et de Reims Métropole et la constitution d'une nouvelle communauté urbaine incluant les communes de la Communauté de Communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims à laquelle Villers-Allerand appartient. Notre village rejoindrait la nouvelle Communauté Urbaine définie par le schéma du Préfet.

Après avoir donné ces explications, le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable à la notification du projet de schéma présenté par monsieur le Préfet de la Marne.

Il est procédé au vote.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 ACCEPTE À L'UNANIMITE.

- **27/2015 : D.B.M**

Transferts de compte à compte, il est proposé les transferts suivants :

1) Débit du compte
61523 : 11500 euros
Crédit aux comptes
6411 : 4400 euros
6413 : 4100 euros
6451 : 1600 euros
6454 : 300 euros
6453 : 1100 euros

2) Débit du compte 2315 : 100 euros
Crédit au compte 2158 : 100 euros

Il est procédé au vote :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 ACCEPTE À L'UNANIMITE.

- **28/2015 : Enregistrement d'un don**

Avant que la commune accepte un don le conseil municipal doit donner un avis favorable.
Don de madame Nouvion à la commune d'un montant de 100 euros.

Il est procédé au vote :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- **Questions diverses :**

- **Portail du parc de la Mairie**

Bernard Jacquinet et Jean-Pierre Berthelot ont rencontré la Société Gallois. Ils lui ont demandé d'établir deux devis : l'un pour l'achat d'un portail neuf, l'autre pour la remise en état du portail existant rue du Trou Favelet.

Pour un coût pratiquement équivalent Bernard Jacquinet propose que le conseil porte son choix vers la remise en état du portail existant. Le coût est de 1 822,67 € TTC. Les travaux sont prévus en novembre décembre 2015. Pas d'objection.

- **Positionnement de l'atelier Municipal :**

Comme décidé lors du dernier conseil municipal, nous avons confié la maîtrise d'œuvre à Madame Laure Calvoz, architecte à Bâti-Archi. La dernière réunion avec la commission urbanisme a permis de fixer l'emplacement du bâtiment. Il est situé 30 mètres après le tennis.

Le tableau de sa mission est le suivant :

-Permis de construire, courant décembre 2015.

-Consultation des entreprises, demande de subvention, mi-décembre 2015.

-Début des travaux, début avril/mai 2016.

-Réception des travaux 6 mois plus tard.

- **Information :**

La mairie a reçu un courrier du Préfet mentionnant la suppression par arrêté du 19 décembre 2014 de la servitude relation aérienne au dessus de Villers Allerand relative à la seule Base 112, suite à la fermeture de la Base Aérienne 112. Cette servitude est notée dans le plan de servitude annexé au POS. Par simple arrêté municipal le Maire, remet à jour le POS, en abrogeant dans les servitudes radioélectriques T4-T5- T7 ce qui est relatif à la base 112 et fixé par le décret du 23 août 1973 pour la protection des dégagements de l'aérodrome Reims-Champagne. Dans ce cas, le document opposable qu'est le POS est remis à jour par simple arrêté en attendant la révision du POS en PLU.

- **Enfouissement des réseaux électriques rues du voisin, A. Hanin, Rilly**

Messieurs Clément Goedel et Jean-Marie Chappelet sont en charge de ce dossier.

Leur interlocutrice au SIEM est madame Sevestre. Nous avons le projet d'enfouissement des réseaux téléphoniques et électriques fils nus, dans une partie du village, rue de Rilly depuis la rue de

Montbré, une part de la rue Alphonse Hanin, jusque la rue des Mainvilliers et rue du Voisin jusqu'au stop.

L'enfouissement du réseau électrique est pris en charge par le SIEM pour un montant de 120000 euros HT, 5% reviennent à la commune soit 6000 euros environ. L'enfouissement du réseau téléphonique est à notre charge (25000 euros estimés), ainsi que le coût des candélabres à installer (20000 euros estimés). Ces enfouissements seraient l'occasion pour le SIAP, via Véolia de remplacer les tuyaux d'alimentation en eau potable encore en plomb par des tuyaux aujourd'hui aux normes.

Qui dit enfouissement dit tranchées. La mairie doit assurer la remise en état de la chaussée avec un enrobé (15000 euros estimés).

L'ensemble de ce projet est donc estimé à 70/ 80000 euros.

N'oublions pas que la GNAT a fait une étude, à notre demande, pour sécuriser ce que nous appelons le S qui va de la rue de Rilly à la rue du Voisin. Cette remise en état de cette portion de route deviendrait une zone 20 avec priorité aux piétons, toute la route serait au même niveau, les virages sécurisés par des hautes bordures, une zone sera surélevée rue de Rilly pour contraindre les véhicules à ralentir et à être plus prudents, 2 chasse-roues seraient installés dans les virages. Le coût estimé est de 80000 euros.

Le conseil estime que ces deux opérations sont liées et doivent être menées conjointement.

Les rues du Voisin et de Rilly sont de la compétence du Conseil Départemental (CD26) et gérées par le CIP Nord. Le CIP Nord a averti la Mairie de son intention de faire le gravillonnage en 2016 de la rue du voisin.

Le conseil demande au Maire de prendre rendez-vous avec le responsable de la CIP Nord et du Président de la commission voirie au Conseil Départemental pour qu'ils prennent en compte notre demande de prise en charge du revêtement des rues par un enrobé, suite aux travaux d'enfouissement que nous souhaitons faire. Si cette prise en charge est effective le coût des deux opérations s'en trouverait fortement diminué.

- **Bulletin Municipal :**

Un nouveau bulletin va sortir cette semaine.

Il est rappelé que les bulletins sont distribués dans toutes les boîtes aux lettres et que le nombre d'édition est largement suffisant pour fournir toutes les boîtes aux lettres. Si un administré n'avait pas ce bulletin des exemplaires sont disponibles en mairie.

Par avance, Estelle Courteix, Catherine Cordier ainsi que les auteurs d'articles sont vivement remerciés.

- **Cérémonies du 11 Novembre :**

Madame Estelle Courteix demande des volontaires pour procéder à l'appel aux morts pendant les cérémonies du 11 Novembre prochain. Catherine Cordier, Jean-Pierre Cocquelet, Bernard Jacquinet se sont portés volontaires.

- **Publicité route de Montchenot.**

Monsieur Bernard Jacquinet indique que la Mairie a reçu une demande de la Société Sérégraphie de Champfleury pour installer une publicité sur la grange de Monsieur et madame Chocquet. Pour information, nous rappelons qu'un arrêté a été pris par la municipalité en 1986, avec un plan très précis des lieux où les publicités doivent être apposées. Nous envisageons de faire inclure dans le

PLU une interdiction de publicité dans le village. Le plan défini par l'arrêté de 1986 restera valable jusqu'en 2020.

- **La prochaine réunion du PLU**

La date est le mercredi 2 décembre à 18h en accord avec Marie-Christelle Bocart, Agence de l'urbanisme, Région de Reims, qui anime la révision de notre POS.

- **Marché de Noël :**

La Récré et la Coopérative Scolaire animent un marché de Noël le dimanche 6 décembre. Des histoires contées par deux comédiennes dans la nouvelle bibliothèque de 13h 30 à 17 h, un atelier de maquillage par la compagnie « La Muse en scène » de 14h30 à 17h30 seront offertes par la Récré. La coopérative scolaire gère toutES les autres manifestations, liées à un marché de Noël.

Les inscriptions sont ouvertes.

Un grand sapin de Noël sera installé sur le parvis de l'église par la Mairie.

- **Elections Régionales :**

Elles se dérouleront les 6 et 13 décembre. Des tours de permanence seront mis en place. Dans la plupart des cas, l'horaire de fermeture d'un bureau de vote est fixé à 18 heures. Mais, dans certaines communes, les horaires des bureaux de vote peuvent être avancés ou retardés par arrêté préfectoral.

Nous n'avons pas connaissance à ce jour d'un arrêté préfectoral nous demandant de repousser la fermeture à 19 heures.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée à 22 heures.